

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2022

CCAS DE

NOUES DE SIENNE

Centre Communal d'Action Sociale

« NOUES DE SIENNE »

Communes deleguees :

**Champ du Boulton, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil-Benoist, Le Menil-Caussois
Mesnil-Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint-Sever Calvados, Sept-Frères**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Les C.C.A.S. des communes de plus de 3.500 habitants sont concernés dans le cadre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales par la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB).

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Ce débat ne doit pas seulement avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget, il doit en outre être pris acte par une délibération spécifique, à savoir un vote du conseil d'administration. Le présent rapport du CCAS sera mis en ligne sur le site internet de la ville de Noues de Sienne conformément à la réglementation

• **Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

Il doit présenter :

- les orientations budgétaires envisagées par le CCAS portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions.
- les engagements pluriannuels envisagés, basés sur les prévisions des dépenses et des recettes en matière de programmation d'investissement et les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et le profil de l'encours de dette.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

• **Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)**

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a complété les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la forme et au contenu du débat.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel (comportant notamment des éléments sur la rémunération et les avantages en nature), ainsi qu'à la durée effective du travail dans le CCAS.

Enfin, le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022 dispose qu'à l'occasion du DOB, le CCAS doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel, pour l'ensemble de ses budgets.

LE CADRE GÉNÉRAL

1.1 LE CONTEXTE SANITAIRE GLOBAL EN 2021

La crise sanitaire mondiale qui a débuté au début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'est vite étendu aux sphères politiques, économiques et financières. Le PIB mondial a chuté de 3,4 %, les cours du pétrole ont diminué et le CAC40 accuse une baisse de 7,14% en 2020. Face à cette situation exceptionnelle, des mesures économiques prises par les gouvernements et les

Centre Communal d'Action Sociale

« **NOUES DE SIENNE** »

Communes deleguees :

**Champ du Boulton, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil-Benoist, Le Menil-Caussois
Mesnil-Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint-Sever Calvados, Sept-Frères**

institutions supranationales ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration qui est composé :

- du maire qui en est le Président de droit, et, en nombre égal :
- de membres élus en son sein par le conseil municipal,
- de membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du conseil municipal

dans la limite maximale suivante :

- **8 membres élus,**

- **8 membres nommés,**

soit 16 membres, en plus du président.

L'élection et la nomination des membres du CCAS ont lieu après du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Leur mandat est renouvelable.

FINANCES

DEPENSES ET RECETTES 2021

<u>Dépenses de fonctionnement</u>		<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Chapitre 011	6 333,89 €	Chapitre 70	7 368,42 €
Chapitre 65	1 469,18 €	Chapitre 74	33 020,00 €
Chapitre 67	1 148,82 €	Chapitre 75	12 316,51 €
Chapitre 042	4 917,64 €	Chapitre 77	4 468,75 €
TOTAUX	13 869,53 €		57 173,68 €

Centre Communal d'Action Sociale

« NOUES DE SIENNE »

Communes deleguees :

**Champ du Boul, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil-Benoist, Le Menil-Caussois
Mesnil-Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint-Sever Calvados, Sept-Frères**

Dépenses d'investissement

Néant

Recettes investissement

Chapitre 040

4 917,64 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 53 143,24 €

Local mis à disposition de « l'Ass les amis de la vache qui lit »

Réfection toiture et bardage ouest : 20 282,36 € TTC

Remise en état du local (anciennement les ambulances du centre) :

Plomberie (Electro Service)	4 510,92 €
Electricité (Electro Service)	7 593,56 €
Rénovation (Cordhomme et Bois)	20 756,40 €

Travaux supplémentaires à prévoir

- Cloison vitrage et plafond entrée – salle attente 5 374 ,80 € TTC
- Devis en attente

Emprunts : Pas d'emprunts en cours.

Loyers en 2021 : 12 316,51 €

Locataires :

Mr RUSSU rue du Dr Fontaine Saint-Sever

Mr HICKICH place A. Lebrun Saint-Sever

Mr Deschamps Hervé « la Ferme de la Gablerie » Saint-Sever

Local place A. Lebrun Saint-Sever mis à disposition de l'Ass « les amis de la vache qui lit »

Subvention de la commune : 32 827 €

Aides versées par le CCAS en 2021 : 969.18 €

Le président : Georges RAVENEL



Centre Communal d'Action Sociale

« NOUES DE SIENNE »

Communes deleguees :

**Champ du Boulton, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil-Benoist, Le Menil-Caussois
Mesnil-Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint-Sever Calvados, Sept-Frères**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2021 : 53 143,24 €

Local mis à disposition de « l'Ass les amis de la vache qui lit »

Réfection toiture et bardage ouest : 20 282,36 € TTC

Remise en état du local (anciennement les ambulances du centre) :

Plomberie (Electro Service)	4 510,92 €
Electricité (Electro Service)	7 593,56 €
Rénovation (Cordhomme et Bois)	20 756,40 €

Travaux supplémentaires à prévoir

- Cloison vitrage et plafond entrée – salle attente 5 374 ,80 € TTC
- Devis en attente

Le président : Georges RAVENEL

